

## COMPTE-RENDU DU 16 juin 2023

**OBJET :** Comité de suivi

**LIEU :** Le Porge – salle des fêtes

**PIECES JOINTES :**

- Présentation faite en séance

### PARTICIPANTS :

STRUCTURE	NOMS	FONCTION
Agence de l'eau Adour-Garonne	GUIMON Eric	Chargé d'intervention Eau
ARS DD33	JOUANTHOVA Fabienne	Responsable Pôle santé environnement
	PRET Mireille	Technicienne sanitaire
Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc - AMAF	ROBERT Michel	Président
	THORAVALE Geneviève	Trésorière
Association Vive la Forêt	POINT Patrick	Président
Bordeaux Métropole	CASSOU-SCHOTTE Sylvie	Vice-présidente déléguée à l'eau et l'assainissement
	DURAND Mathieu	Chargé de mission stratégie et gouvernance eau
	SARRAZIN Emilie	Collaboratrice de cabinet
CLE SAGE des lacs médocains	PEYRONDET Laurent	Président
CLE SAGE des Nappes profondes de Gironde	DUCOUT Pierre	Président
Département de la Gironde	BRICHE Nathalie	Cheffe du service de la ressource en eau et de la qualité des milieux
	GILLE Hervé	Conseiller départemental du canton Landes des Graves
Mairie de Saumos	CHAUTARD Didier	Maire
	LAPEYRE Denis	2 <sup>ème</sup> adjoint
Mairie Le Porge	BRANA Sophie	Maire
	DEYRES Didier	1 <sup>er</sup> adjoint chargé de la forêt et des réseaux
Mairie Le Temple	MAURIN Jean-Jacques	Adjoint
	NOUETTE-GAULAIN Karine	Maire
Parc Naturel Régional Médoc	Auréli HOCHEUX	Directrice
	Henri SABAROT	Président

Préfecture de la Gironde	Benoît HERLEMONT	Directeur adjoint DDTM
	Florian PERRON	Chef du service eau et nature
Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - REBM	ANGIBAULT Delphine	Cheffe de projet CCLM
	ARNAUDEAU Mathilde	Chargée de communication
	GENDREAU Nicolas	Directeur général
	GRAVELIER Emilie	Chargée MOE – travaux CCLM
	REIGNAULT Martin	Assistant stagiaire chef de projet
	RUFAS Véronique	Directrice communication
	SAMBLAT Julie	Directrice Ingénierie & patrimoine – directrice de projet CCLM
Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Présidente	
Sénateur Hervé GILLE	BOURIGAULT Alexandre	Collaborateur parlementaire
SEPANSO	ARNAUD Christine	Administrateur
SIAE des Portes de l'Entre-Deux-Mers	PEYRINAUD Sandrine	Directrice
SIAEPA Bonnetan	RAYNAL Christian	Président
SIAO de Carbon-Blanc	DURAND Pierre	Président
	ROLLAND Catherine	Directrice
SIGDU	DESBIEYS Guillaume	Directeur
SMEGREG	DE GRISSAC Bruno	Directeur
	EISENBEIS Patrick	Chargé de mission
	MONSEIGNE Célia	Présidente
Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc	THIBIER Fabrice	Sous-Préfet
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest	HERAUD Jean-Jacques	Vice-Président
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin - SIAEBVELG	JARDOT Estelle	Chargée de mission zones humides
	PEYRONDET Laurent	Président
	QUENAULT Frank	Directeur Animateur du SAGE des lacs médocains

## POINTS ABORDES

- Avancement du projet
- Observatoire des landes médocaines

## SYNTHESE DES ECHANGES

### Avancement du projet

Mme CASSOU-SCHOTTE introduit le comité en rappelant les contextes et enjeux eau de l'échelle internationale à l'échelle locale. Elle indique que la Régie de l'eau Bordeaux Métropole a repris la maîtrise d'ouvrage du projet du CCLM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 du fait du changement de mode de gestion du service public d'eau potable sur le territoire de Bordeaux Métropole. Elle rappelle que le projet du CCLM porté par la Régie bénéficie directement aux usagers de la Régie, mais également à ceux de 8 autres services d'eau potable limitrophes, et indirectement aux autres services qui n'ont d'autres choix que de puiser dans la ressource Eocène centre. Soit les 2/3 de la population girondine.

Sur la base de la présentation projetée en séance, et jointe au compte-rendu, Mme ANGIBAUT présente les avancées du projet en termes d'études depuis le précédent comité de suivi tenu en juillet 2022 :

#### Etudes de maîtrise d'œuvre (MOE)

Le projet bénéficie d'une maîtrise d'œuvre externe allouée au regard des spécificités du projet :

- Lot 2 dite « forage » portant sur la réalisation des 14 forages et des essais associés dont l'attributaire est ANTEA GROUP
- Lot 1 dite « générale » portant sur le reste dont le nouvel attributaire est le groupement Cabinet Merlin / SCE / Bruno Jacq Architecte :
  - o Les équipements hydrauliques, instrumentation et aménagement des sites de forage
  - o Le réseau de conduites de refoulement entre les forages et l'usine de traitement
  - o La station de traitement des eaux et de pompage vers le réseau de L'Eau Bordeaux Métropole
  - o La conduite d'adduction (ou FEEDER) avec raccordement au réseau métropolitain
  - o Les équipements électriques, sécurisation et télécontrôle des installations.

Les études préliminaires ont été achevées début 2021.

Les études d'avant-projet ont été lancées courant avril 2023, avec un rendu global escompté fin 2023. L'objectif est de préciser le projet dans toutes ses dimensions (localisation, aspect technique). Des rencontres avec différents services et acteurs du territoire concernés par le projet vont être organisées, telles qu'avec les services concernés par le risque « feu de forêt » afin d'intégrer ce risque dans la conception fine du projet.

#### Réseau de mesures piézométriques et hydrométriques

1 station météo a été mise en place, et 40 points ont été instrumentés sur nappe et cours d'eau afin d'acquérir des données complémentaires sur les ressources en eau du secteur, et développer la connaissance sur leur fonctionnement. En complément de données par ailleurs existantes, elles contribuent à l'établissement d'un état initial, et ultérieurement au suivi des ressources en phase travaux et phase exploitation du champ captant. Les données sont collectées tous les 2 mois, et mises en ligne sur les plateformes nationales Hydroportail et ADES accessibles par tous.

#### Actualisation du modèle PHONEME et simulations des impacts

En réponse à une demande des hydrogéologues agréés et suite études préliminaires et concertations, des simulations du champ captant dans la configuration retenue, prenant en compte le changement climatique vont être réalisées. La mission a été confiée au BRGM. Au préalable, une actualisation des données d'entrée du modèle Phonème est faite ; l'objectif est de prendre en compte les données jusqu'en 2021 voire 2022 si possible. Les différents producteurs de données ont été contactés, et l'exploitabilité desdites données

dans Phonème est analysée avant intégration. La collecte est quasiment achevée. Les données collectées sont les données de prélèvement eau potable, agricole, les données Météo spatialisée, et également les relevés de niveau en nappe et en cours d'eau effectués. Par ailleurs, un travail va être mené afin d'essayer d'évaluer les incertitudes des impacts sur les pompages d'essai réalisés au Temple, pour affiner dans la mesure du possible les paramètres hydrodynamiques des couches. Le cas échéant les résultats seront intégrés au modèle. Les résultats sont attendus début décembre 2023.

#### Marché AMO études et dossiers réglementaires

La réglementation applicable au projet est fournie : le projet est soumis à de multiples démarches et autorisations réglementaires. Un marché va prochainement être notifié afin notamment de réaliser les études environnementales, et constituer les dossiers réglementaires. En particulier, un inventaire 4 saisons faune flore habitat et une étude zone humide vont être menés, ces démarches devraient débuter en septembre 2023. L'évaluation environnementale du projet sera également établie, en considérant l'environnement dans toutes ses composantes. Le cas échéant, des mesures d'évitement, de réduction voire compensation seront étudiées et définies. Ces études alimenteront la définition du projet par la maîtrise d'œuvre. L'objectif est de disposer de l'ensemble des dossiers fin 2024 – début 2025 pour dépôt.

Préalablement aux investigations terrain, il est nécessaire d'obtenir une autorisation afin de pouvoir pénétrer sur les parcelles privées, le projet étant implanté essentiellement sur terrain privé dans sa zone amont (forage, réseau de refoulement, usine). Des dispositions réglementaires existent pour cela, la Régie va solliciter une autorisation du Préfet fin juin 2023 sur l'ensemble des territoires des communes concernées par le projet ; il n'est pas possible de connaître d'avance l'étendue exacte des zones à prospector, l'emprise étant ajustée au regard des résultats des investigations.

Par ailleurs, les hydrogéologues agréés avaient demandé à la maîtrise d'ouvrage la réalisation de 4 nouveaux forages de reconnaissance en flûte de pan à l'ouest du projet en complément de ceux du Temple au Sud, et de ceux de Sainte-Hélène au Nord. Des échanges ont eu lieu avec la commune du Porge et le Département de la Gironde afin de trouver une parcelle non plantée d'arbres qui répondent aux critères pour accueillir de tels ouvrages. L'avis des hydrogéologues agréés va être sollicité afin de statuer sur l'emplacement au regard des points forts et faibles de chaque emplacement identifié. L'objectif est de réaliser ces forages avant le démarrage des travaux du champ captant afin de pouvoir suivre les nappes dès la phase chantier. Au-delà, des essais de pompage au droit de ces forages seront réalisés lors de leur création.

Sur le volet « communication », la Régie va développer la communication sur le projet, ceci avait été un point demandé lors de la concertation. Notamment, une lettre d'information va être diffusée régulièrement aux parties prenantes. La dernière a été diffusée début juin, la prochaine est prévue en septembre. L'idée étant de donner des informations sur l'avancée du projet et apporter un éclairage sur un point. Une page internet sur le site de la Régie sera mise en ligne courant juillet.

Suite à ces éléments de présentation, Mme NOUETTE-GAULAIN appelle à prendre davantage en compte l'aspect humain dans la conduite du projet. L'autorisation de pénétrer sur parcelle privée peut être mal vécue par la population. Il faudrait informer la mairie et les propriétaires préalablement.

M. ROBERT évoque le risque feu de forêt et le risque de dépérissement de la forêt que fait peser le projet au regard de l'étude BECHELER mandatée par l'AMAF en 2022. Il indique que pour lui les essais du Temple, dont les résultats sont des éléments d'entrée du modèle PHONEME, n'ont pas été réalisés correctement. Il se satisfait de la présidence de l'observatoire par le PNR Médoc qu'il indique considérer comme un « allié » de l'AMAF.

Pour finir, M. ROBERT rappelle qu'à ce jour, aucune convention d'indemnisation n'a été établie avec les sylviculteurs.

M. POINT considère que la maîtrise d'ouvrage n'a à ce jour apporté aucune réponse aux propositions faites lors de la concertation publique préalable. Il questionne quant au partage de l'eau en lien avec le projet, et évoque le sujet de la tarification. Selon lui, l'ensemble des communes concernées par le projet n'ont pas été prises en compte, en particulier les communes du bassin d'Arcachon. Les estimations n'ont pas pris en compte les besoins supplémentaires liés au développement du territoire (tourisme et développement urbain), ce qui donnerait une image biaisée des prélèvements. Il considère que ce projet est mal soutenu dans ses justifications et dans ses impacts. Il estime que la nécessité d'implanter de nouveaux forages de test sur la commune du Porge est une forme de constat d'échec des tests conduits avec la réalisation des forages du Temple, et que rien ne dit que ces nouveaux forages conduiront à conclure qu'il n'y aura pas d'impact sur la nappe superficielle.

M. HERAUD indique que l'établissement d'une convention d'indemnisation des sylviculteurs est prématurée à ce stade, et précise que le syndicat qu'il représente est contre le projet.

Mme SAMBLAT précise que comme convenu avec les communes du Porge, de Saumos et du Temple rencontrées en mai 2023, une information sur la prise de l'arrêté d'autorisation de pénétrer sur les parcelles privées sera faite à la rentrée comme demandé, et selon les modalités à définir avec chacune des communes. Concernant, la convention d'indemnisation des sylviculteurs, la maîtrise d'ouvrage et le SSSO ont échangé sur un projet de convention au 2<sup>nd</sup> semestre 2022, mais est depuis resté en suspens du côté du SSSO. Concernant l'étude BECHELER, la maîtrise d'ouvrage avait communiqué l'étude aux hydrogéologues agréés en juillet 2022. Récemment, l'ARS a indiqué que les hydrogéologues agréés ne donneraient pas un avis spécifique sur l'étude, elle sera intégrée dans leur avis global sur le projet. Concernant les suites données aux propositions faites lors de la concertation publique préalable, la Régie finalise les réponses et travaille sur les modalités de leur communication. Pour finir, la Régie considère que les essais de pompage réalisés au Temple ont été conduits de manière conforme aux procédures exigées. La mise en œuvre des nouveaux forages de reconnaissance au Porge n'est pas destinée à lever un doute sur ceux du Temple, mais à apporter des informations supplémentaires.

### **Observatoire des landes médocaines**

M. SABAROT, qui avait accepté d'assurer la présidence de l'observatoire lors du comité de suivi de juillet 2022 suite à une sollicitation de M. ANZIANI, indique que chemin faisant, il a sollicité le SIAEBVELG pour assurer un copilotage de cet outil technique. Il précise que la mission de l'observatoire n'a pas encore commencé. L'objectif sera d'observer le territoire médocain, et d'anticiper ses évolutions notamment avec des projets comme le CCLM, et en tenant compte du changement climatique. Ce copilotage est une caution d'indépendance, pour une action apaisée. Les prochaines actions seront la conduite d'une étude avec la chambre d'agriculture pour recueillir les attentes des parties prenantes et recenser les données disponibles. Notamment Maxime Madore, reconnu et apprécié par la profession sylvicole sur le terrain, participera à cette étude. Il est envisagé de recruter un animateur, et de réaliser très rapidement une expertise des études BRGM et BECHELER. M. SABAROT indique avoir trouvé une avance de trésorerie pour permettre la mise en place de l'observatoire et le lancement des 1<sup>ères</sup> actions.

M. PEYRONDET se réjouit de ce copilotage, et indique que le Syndicat qu'il représente souhaite apporter de la transparence au projet. Il juge que le Syndicat a souvent été méprisé, que beaucoup de temps a été perdu. Il interpelle le cabinet de la présidence de Bordeaux

Métropole et regrette que la maîtrise d'ouvrage ne soit pas revenue voir le territoire à la suite de la concertation publique préalable. L'objectif de ce copilotage est bien de rétablir la confiance avec une communication plus transparente. Le SIAEBVELG apportera ses compétences et savoirs, il mentionne un recrutement à venir au sein des équipes dans le domaine de l'hydrologie. Il indique que l'observatoire aura comme mission d'élargir le spectre au-delà du projet CCLM en questionnant plus globalement sur la gestion de l'eau, des retenues, en prenant en compte le changement climatique, la biodiversité, la forêt.

Mme CASSOU-SCHOTTE indique que l'observatoire copiloté par le PNR médoc et le SIAEBVELG doit assurer une neutralité, et est le témoin d'une coopération partagée. En parallèle, la Régie avance sur le projet de façon structurée, en tant que maître d'ouvrage de ce dernier.

M. SABAROT revient sur l'action qui doit prochainement être lancée par l'observatoire : l'expertise des études BECHELER et BRGM, pour lever tout doute. Il donne la parole à M. De GRISSAC du SMEGREG.

En préambule, M. De GRISSAC tient à rappeler que les essais de pompage du Temple n'ont fait que confirmer les résultats des essais de pompage réalisés auparavant au niveau des forages de reconnaissance réalisés à Sainte-Hélène. Pour revenir sur l'expertise du modèle BRGM qui fait débat et questionne certaines parties prenantes, il rappelle qu'au commencement du projet et de la création du modèle PHONEME, le SMEGREG pensait bien que la question de l'expertise de cet outil mathématique d'ampleur, élément d'aide à la prise de décision, serait posée, ne serait-ce par les CLE qui auront à se prononcer sur le projet. Concernant le recueil d'un avis d'expert sur le modèle PHONEME du BRGM et sur l'étude réalisée par BECHELER, le SMEGREG apporte des précisions. Le nombre d'hydrogéologues compétents pour poser un avis d'expert est limité. Parmi ces hydrogéologues, nombre d'entre eux ont des liens ou ont eu des liens avec le BRGM et ne peuvent être sollicités. Quant aux autres qui ont été contactés, ils ont décliné. Cette situation a amené à élargir le cercle pour la recherche d'un hydrogéologue compétent et reconnu pour cette expertise, si possible francophone. Un professeur d'université de l'université Laval à Québec est prêt à élaborer un avis hydrogéologique sur le respect des règles de l'art pour l'élaboration du modèle hydrodynamique PHONEME, la représentativité hydrogéologique de ce modèle et la validité des résultats des simulations réalisées et un avis sur l'étude BECHELER. A titre personnel, M. De GRISSAC juge excessif de faire appel à un expert international en hydrogéologie pour expertiser l'étude BECHELER, qui n'est pas un bureau d'étude en hydrogéologie.

M. SABAROT rappelle qu'il ne s'agit pas de faire de procès, mais bien de lever tous les doutes qui subsistent. Il demande par ailleurs à l'AMAF de transmettre à l'observatoire les relevés piézométriques effectués sur les ouvrages DFCl qu'elle centralise.

M. THIBIER rappelle que ce projet est un projet d'intérêt général, et juge que le projet bien que compliqué avance. Il indique ne pas avoir entendu d'opposition au projet en lui-même, les critiques portant uniquement sur sa méthode. L'objectif est de construire ensemble la vérité, une vérité qui peut s'approcher de la réalité, mais pas une vérité alternative. En cela, la mise en place de l'observatoire est un plus. Il tient à rappeler que ce projet d'envergure est un projet qui expose fortement la maîtrise d'ouvrage, qui ne le mène pas uniquement dans son propre intérêt mais pour le compte des 2/3 de la population de la Gironde. Il rappelle que pour être réalisé, ce projet aura besoin d'une multitude d'autorisations : ce projet est suivi par les services de l'Etat. Ce projet vise une gestion durable de la ressource en eau. Néanmoins, il faut que le projet soit acceptable ; il faut faire preuve de vigilance et de rigueur pour répondre à toutes les interrogations. M. THIBIER rappelle que chaque projet concernant l'approvisionnement en eau potable est notamment soumis aux autorisations de prélèvement par la préfecture. Les autorisations ont une durée définie, elles peuvent être

reconduites, elles sont révisables, peuvent être réduites, voire suspendues. La mise en œuvre d'un tel projet sera nécessairement assortie d'un pilotage fin.

M. DUCOUT abonde sur l'intérêt général du projet qui a émané du SAGE des Nappes profondes de 2003 révisé en 2013. Il évoque les nécessaires réflexions à mener sur la gestion forestière au regard des évolutions des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

M. POINT interroge sur la clé de partage équilibrée des ressources en eau, et doute de la réelle prise en compte de l'attractivité touristique des communes littorales au regard des hypothèses prises pour le SAGE des Nappes profondes, et donc du maintien dans le temps de l'accès à l'eau de ces communes.

M. GILLE évoque un projet de solidarité territoriale. Selon lui, le projet est un cas d'école qui servira de modèle par la suite. La nouvelle gestion de l'observatoire est selon lui une proposition de gestion pertinente. La controverse scientifique autour du projet est naturelle, il faut aller jusqu'au bout de cette controverse. Il faut créer les conditions de transparence et d'accessibilité aux données. Le projet du CCLM est accompagné par le Conseil départemental 33. Le Département reste présent de manière continue.

M. HERAUD indique être content de la nouvelle situation de l'observatoire. Néanmoins, il juge que le projet du CCLM est toujours un projet risqué, et indique que la confiance des sylviculteurs a été perdue depuis les évolutions des estimations de rabattement de la nappe superficielle. Il interpelle l'assemblée sur qui sera responsable en cas de dommages. Il juge que la forêt amène plus de bénéfice au territoire, que ce projet qui consiste à venir chercher de l'eau dans le Médoc pour alimenter Bordeaux Métropole et les territoires voisins. Il déclare que Bordeaux Métropole a laissé sa population augmenter sans réfléchir aux conséquences sur les besoins en ressource. Il rappelle que le syndicat est contre le projet.

Mme CASSOU-SCHOTTE demande d'accorder un peu de confiance. Les élus de la maîtrise d'ouvrage sont en responsabilité, et garants de la protection de l'environnement (dont l'eau et la forêt), c'est pour cela que toutes les études nécessaires sont faites et doivent être faites. Elle s'engage à ce que la Régie prenne en compte les résultats de l'expertise à venir et questionne le projet le cas échéant.

M. HERAUD questionne Mme CASSOU-SCHOTTE sur l'existence ou non d'un projet alternatif si celui-ci ne correspond pas.

Mme CASSOU-SCHOTTE indique que toutes les réponses ont été apportées lors de la concertation publique préalable et ne souhaite pas représenter ici ces éléments.

M. ROBERT tient à rappeler que la réglementation indique que par principe l'eau est un bien commun, mais que son usage doit se faire dans le respect des équilibres naturels, ce que le projet CCLM ne respecte pas selon lui.

M. SABAROT informe l'assemblée que les différents contacts des structures pilotes de l'observatoire seront prochainement diffusées aux parties prenantes.

En conclusion, Mme CASSOU-SCHOTTE indique être satisfaite du modèle qui se dessine grâce à un observatoire co-piloté par des acteurs locaux, à qui sont accordés les moyens de fonctionner en garantissant sa neutralité, et souhaite que soit facilité le recrutement de l'animateur / chargé de mission de l'observatoire.